



**Les Corsaires
Hendaye Sauvetage Côtier
Centre Nautique – Baie de Txingudi
64700 Hendaye**

hendaye.sauvetage.cotier@orange.fr
Contact : Bixente Millet 06.76.24.15.29.

**FICHE D'ADHESION
2017/2018**

Licencié :

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Nationalité..... Sexe.....
Date de Naissance..... Lieu &.....
Tél Fixe..... Dép. de Naissance.....
Email..... Portable :.....
Profession ou études.....

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom/Prénom/Lien Tél :

Nom/Prénom/Lien Tél :

TARIFS COTISATION & LICENCE OBLIGATOIRE du 1/10/2017 au 30/09/2018

Cotisation : 120€/pers Le deuxième enfant à 100€
A partir du 3^{ème} enfant inscrit : 80€
Licence & Abonnement au magazine de sauvetage compris

Mode de règlement : Chèque Espèces

Chèque 1 N°..... Chèque 2 N°..... Chèque 3 N°..... Chèque 4 N°.....

(merci de noter au dos des chèques le nom et prénom de l'adhérent concerné par le règlement ; possibilité de régler en plusieurs chèques – noter les dates d'encaissement au dos des chèques ; en cas de famille nombreuse, possibilité de faire un seul chèque)

DOCUMENT A FOURNIR :

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique des sports aquatiques y compris en compétition

Les membres doivent savoir nager, en cas de doute se rapprocher de l'éducateur.

Le club fait aussi diverses formations de secourisme tout au long de l'année. Pour tous renseignements, s'adresser aux membres du bureau et/ou aux éducateurs.

Vos tailles pour les tenues

Taille haut (ex: T- Shirt/sweat):	8 ans	10 ans	12 ans	14 ans	XS	S	M	L	XL	XXL
Taille bas (ex: short/survet):	8 ans	10 ans	12 ans	14 ans	XS	S	M	L	XL	XXL

Reprise des entrainements : Mercredi 4 octobre

Entrainements plage : Mercredi de 14h30 à 16h (poussins à benjamins)
16h -18h (minimes à séniors)
Samedi de 9h à 11h (minimes à séniors)
11h à 12h30 (poussins à benjamins)

Entrainements piscine : Mardis 21h à 22h30 (BNSSA, compétiteurs et loisirs)
Vendredi 20h30 à 22h (BNSSA, compétiteurs et loisirs)
Samedi de - 17h45 à 19h (poussins à benjamins)
- 17h à 19h (minimes à séniors)

Bénévolat :

Je soussigné(e).....(parent de)....., souhaite participer à la vie du club :

- en devenant officiel lors des compétitions
- en participant à l'organisation de manifestations sportives organisées par le club
- en devenant accompagnateur lors de déplacements en compétition
- en tant que secouriste sur des Dispositifs de Premiers Secours (préciser et joindre les diplômes possédés)
- .en mettant à disposition de l'association du matériel (préciser) :

Autorisations :

J'autorise ou Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) le club à utiliser les photos où moi et/ou les membres de ma familles sont reconnaissables.

En cas d'accident, les responsables du club s'efforcent de prévenir la famille dans les plus brefs délais.

J'accepte / je n'accepte pas (*rayer la mention inutile*) que mon enfant soit hospitalisé en cas d'urgence et

J'autorise / je n'autorise pas (*rayer la mention inutile*) les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Les responsables du club remettront le présent document au personnel de santé qui prendra en charge mon enfant.

Fait à

Le

Signature



Association Loi 1901

Déclarée à la sous-préfecture de Bayonne

N° W641003052 DU 22/06/2010

Siret 510 075 153 00013

**Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
(FFSS, N° 5175) - reconnue d'utilité publique**

Siège social : Centre nautique, baie de Txingudi, 64700 Hendaye

Tél : 0676241529

Email : hendaye.sauvetage.cotier@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR **LE MEMBRE ACTIF A DES DROITS ET DES OBLIGATIONS**

LES DROITS :

Participer à tous les cours du groupe auquel il appartient, ainsi qu'aux manifestations organisées par le club.

Intervenir auprès du bureau pour tous litiges.

Etre sensibilisé au milieu aquatique, au sauvetage et au secourisme dans les meilleures conditions. Avoir accès aux structures techniques et administratives du club.

LES OBLIGATIONS :

Respecter les horaires d'entraînements.

Respecter le matériel du club ainsi que les locaux (entretien, rangement, nettoyage...).

En cas de détérioration du matériel (paddle, surf ski...) de votre part, vous devez le signaler à un éducateur, le sortir de l'eau rapidement et le mettre à l'écart pour qu'il ne ressorte pas avant d'être réparé.

Le matériel et les locaux ne peuvent être utilisés que par les membres du club, sauf encadrés par les éducateurs.

Honorer les convocations aux compétitions.

Porter les couleurs du club aux compétitions départementales, régionales, Inter-régionales, nationales et internationales.

Lors de sessions surf, le respect des règles de surf et le port du leash, sont obligatoires.

Les sauveteurs du club devront porter assistance à toutes personnes en danger, si leur propre sécurité en est assurée. Ne pas ternir l'image du club et sa respectabilité.

REMBOURSEMENTS :

En cas d'interruption quel qu'en soit le motif, aucun remboursement de cotisations ne pourra être exigé.

SANCTIONS :

- 1) AVERTISSEMENT,
- 2) SUSPENSION DU 8 à 60 JOURS (sans remboursement même partiel de la cotisation),
- 3) EXCLUSION DEFINITIVE.

ASSURANCES

Le club contracte pour chaque membre compétiteur une licence assurance compétition auprès de la F.F.S.S. (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), et pour chaque adhérent une assurance auprès de la MAIF. Le sauveteur compétiteur est assuré à la signature de la licence.

ASSEMBLEE GENERALE

Pour en savoir plus et faire valoir les droits, les membres actifs doivent assister à cette assemblée prévue chaque année. Le bureau annoncera la date de l'assemblée générale par mail, par affichage à la piscine et annonce dans la presse écrite.

POINTS IMPORTANTS

La répartition dans les groupes de travail est déterminée par les entraîneurs qui tiennent compte des aptitudes des membres, de leur âge et de leur progression.

La compétition est un des principaux objectifs. Aussi, l'organisation technique et pédagogique est orientée en ce sens.

Il est recommandé aux parents d'accompagner les nageurs dans la piscine ou au club de sauvetage afin de s'assurer que l'entraînement a bien lieu.

En cas de fermeture fortuite de la piscine ou d'annulation de l'entraînement océan (conditions climatiques), un SMS sera envoyé afin de prévenir chaque adhérent.

Fait à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le

